

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS108/9
23 février 2000

(00-0719)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – TRAITEMENT FISCAL DES "SOCIÉTÉS DE VENTES À L'ÉTRANGER"

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 23 février 2000, adressée par M. Florentino Feliciano, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis - Traitement fiscal des "sociétés de vente à l'étranger"*, WT/DS108/AB/R. Ce rapport sera distribué demain, 24 février 2000, aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Julio Lacarte-Muró en qualité de Président de la section, et M. James Bacchus et moi-même en qualité de membres.
